

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

ARRETE N° 152/2020

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Chemin des Ondines et rue des Droits de l'Homme.
Travaux de plantations de végétaux.**

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de plantations de végétaux.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : du vendredi 27 novembre 2020 au jeudi 10 décembre 2020, le stationnement des véhicules sera interdit chemin des Ondines et rue des Droits de l'Homme au droit des travaux,

ARTICLE 2 : La circulation se fera par alternat et sera régulée par feux tricolores de chantier,

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par les services de la mairie.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du déménagement 48 heures avant son début.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur de la société Espaces Verts des Monts D'Or

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 23 novembre 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

